



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat réorganise le corps préfectoral

Les préfets Albert Banderet (district du Jura-Nord vaudois) et Marc-Etienne Piot (district du Gros-de-Vaud) ont fait valoir leur droit à la retraite, respectivement le 1er janvier et le 1er avril prochains. Le Conseil d'Etat les remercie pour les missions accomplies et a renommé les préfets pour la législature 2013-2017. Les préfets vaudois sont désormais au nombre de quatorze.

Dans sa séance du 14 novembre 2012, le Conseil d'Etat a pris acte de la démission pour cause de retraite du préfet Albert Banderet, district du Jura-Nord vaudois, et du préfet Marc-Etienne Piot, district du Gros-de-Vaud.

Albert Banderet a été nommé préfet le 1er novembre 1999, tout d'abord dans le cadre de l'ancien district de Grandson, puis dans celui du Jura-Nord vaudois. M. Banderet aura joué de manière continue un rôle apprécié de conciliateur dans le cadre de ses activités. Agriculteur de formation, il aura en outre fait bénéficier le corps préfectoral de ses compétences professionnelles, notamment au titre de la surveillance des alpages, fonction méconnue et importante à une époque où la protection des paysages a pris une véritable importance.

Marc-Etienne Piot a été nommé préfet le 1er juillet 1995 et a exercé son mandat dans le cadre du district d'Echallens, puis de celui du Gros-de-Vaud. Rénovateur de l'organisation communale dans son district, il aura été un artisan de son renouveau, le Gros-de-Vaud constituant le district où l'intercommunalité et les fusions de communes se sont mises en place le plus naturellement. Le Conseil d'Etat adresse à ses deux préfets ses plus sincères remerciements et leur souhaite une heureuse retraite.

Ces départs rapprochés conduisent le Conseil d'Etat à réorganiser le Corps préfectoral en suivant les principes qu'il a arrêtés en 2010 dans le but de valoriser la fonction, dont les titulaires sont communément qualifiés de lieutenant du Conseil d'Etat. A savoir, un préfet par district; une exception pour Lausanne et Jura-Nord vaudois (deux préfets) et la confirmation de deux postes à mi-temps en renfort des régions Est et Ouest du canton.

Sur cette base, le Conseil d'Etat a reconduit tous les membres du corps préfectoral pour la législature 2013-2017 (voir le tableau joint en annexe). Le corps préfectoral

sera désormais composé de 14 préfets, y compris les personnes exerçant à temps partiel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 novembre 2012

DINT, Eric Golaz, chef du Service des communes et relations institutionnelles, 021 316 45 76

[Tableau des préfets - législature 2013 - 2017](#)